



**MAIRIE
DE
SISTERON** 

Département
des Alpes de Haute Provence

DMSSPorts 2023.06.02

DECISION DU MAIRE

**CONTRAT DE Conception et réalisation
De spectacle pyrotechniques AVEC LA
SOCIETE**

PYRO FM Artifices

Proposition feu d'artifice du 14 juillet 2023.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de la société Pyro FM artifices pour la conception et réalisation de spectacle pyrotechnique qui se déroulera le vendredi 14 Juillet 2023

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la société PYRO FM Artifices 44 chemin des nichoirs – 05110 VITROLLES pour une réalisation de spectacles pyrotechnique d'un montant 9700 euros TTC.
Le contrat est conclu avec effet au 14 juillet 2023.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et la société PYRO FM Artifices.

Fait à SISTERON, le 17 mai 2023

Le Maire,
D. SPAGNOU

